

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 10 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRÉSENTS	50
VOTANTS	54

CONVOCAATION

Datee	du 01/03/21
Affichée	le 01/03/21

OBJET

Attribution des compensations
Pour l'année 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 1^{er} mars 2021, se sont réunis à la salle Jacques Michaux à L'Aigle, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge GODARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, Aurore BAGLIN, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL

Pouvoirs : Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Lionel GONNET
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Gilbert MATELOT représenté par Danièle SADRAIN
François HUREL représenté par Aurore BAGLIN

Absent excusé : Fabrice GLORIA

Acte rendu exécutoire après
publication le 17 mars 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient d'approuver le tableau des compensations par commune pour l'année 2021. Aucun changement n'est intervenu par rapport aux montants de 2020, en dehors de la revalorisation de la part liée à la contribution au SDIS, revalorisée chaque année au réel (population * contribution par habitant notifiée par le SDIS), pour les communes de l'ex CDC de la Ferté Fresnel.

Les montants 2021 sont les suivants :

COMMUNES	Compensations définitives 2020 <small>(Positif : versée aux communes Négatif : versée par les communes)</small>	Impact SDIS 2021 (cf revalorisation annuelle sur la base du réel) <small>Communes ex CDC Ferté Fresnel</small>	Compensations previsionnelles 2021 <small>(Positif : versée aux communes Négatif : versée par les communes)</small>
AUBE	-274 117	0	-274 117
AUGUAISE	-8 062	0	-8 062
BEAUFAI	-58 937	0	-58 937
BONNEFOI	-10 215	0	-10 215
BONSMOULINS	-22 062	0	-22 062
BRETHEL	-6 859	0	-6 859
CHANDAI	-120 722	0	-120 722
CRULAI	-92 298	0	-92 298
ECORCEI	-81 202	0	-81 202
FAY	1 775	0	1 775
IRAI	-101 797	0	-101 797
LA CHAPPELLE VIEL	-44 227	0	-44 227
LA FERRIERE AU DOYEN	-16 462	0	-16 462
LA FERTE EN OUCHE	-207 119	-1 263	-208 382
LA GONFRIERE	-29 908	99	-29 809
L'AIGLE	-1 148 867	0	-1 148 867
LE MENIL BERARD	-5 426	0	-5 426
LES ASPRES	-66 907	0	-66 907
LES GENETTES	-12 710	0	-12 710
MAHERU	4 947	0	4 947
MOULINS LA MARCHÉ	-33 000	0	-33 000
RAI	33 000	0	33 000
SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	-50 051	-206	-50 257
SAINT HILAIRE SUR RILLE	-17 633	0	-17 633
SAINT MARTIN D'ECUBLEI	-137 839	0	-137 839
SAINT MICHEL TUBOEUF	-114 953	0	-114 953
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	-28 014	-169	-28 183
SAINT OUEN SUR ITON	-182 919	0	-182 919
SAINT SULPICE SUR RISLE	-308 078	0	-308 078
SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	-120 417	0	-120 417
TOUQUETTES	-8 382	-35	-8 417
VITRAI SOUS L'AIGLE	-27 346	0	-27 346
TOTAUX	-3 296 807	-1574	-3 298 381

Acte rendu exécutoire après publication le 17 mars 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les montants des attributions de compensation 2021 pour chaque commune selon le tableau ci-dessus pour un montant total net de 3 298 381 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme